



**PROFESSIONNELS, AGRICULTEURS,
PROFESSIONS LIBÉRALES
ET ASSOCIATIONS**

**PRINCIPALES
CONDITIONS TARIFAIRES
des opérations et services
au 01/02/2026**

Prix en euros, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.

**BANQUE
POPULAIRE
AUVERGNE RHÔNE ALPES** 

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE** 

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
4 Ouverture, transformation, clôture	
4 Services Bancaires de Base	
4 Relevés de compte	
5 Tenue de compte	
6 Services en agence	
BANQUE À DISTANCE	7
7 Par Internet (ordinateur, mobile ou tablette)	
10 Par téléphone	
11 Par télétransmission (échanges de données informatisées)	
OPÉRATIONS DE PAIEMENT	12
12 Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	
12 Services liés à la carte bancaire	
13 Virement SEPA	
14 Prélèvement SEPA / TIPSEPA	
14 Chèques	
15 Effet de commerce	
15 Offres retirées de la commercialisation	
OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT	16
16 Espèces	
16 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)	
17 Virement SEPA	
17 Prélèvement SEPA	
17 Chèque	
18 Effet de commerce	
18 Commerce Électronique	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	19
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	20
20 Commission d'intervention	
20 Opérations particulières	
20 Incidents de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	22
22 Facilité de caisse et/ou découvert	
22 Financement du cycle d'exploitation	
24 Crédits d'investissement	
24 Garanties	
25 Autres prestations liées aux crédits	

GESTION DE LA TRÉSORERIE	26
26 Epargne bancaire	
26 Placements financiers	
27 Droits de garde	
28 Ingénierie sociale et financière	
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	29
29 Epargne verte	
29 Crédits verts	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	30
30 Assurer vos moyens de paiement	
30 Assurer votre famille et votre entreprise	
31 Préparer votre retraite	
32 Assurer vos biens et votre exploitation	
32 Offres retirées de la commercialisation	
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	33
33 Change manuel	
33 Opérations par carte bancaire	
34 Paiements à destination de l'étranger (IMPORT)	
34 Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)	
34 Relevé de compte	
RÉSOUTRE UN LITIGE	35
POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT	36

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

Ce document, disponible sur notre site internet : www.banquepopulaire.fr/bpaura, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller. Conditions applicables au 01/02/2026. Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation. Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / Clôture d'un compte	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop Pro)	Gratuit
• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire	Gratuit

SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code)⁽¹⁾

Gratuit

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets⁽²⁾ ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque / mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

RELEVÉS DE COMPTE

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
• Mensuelle	Gratuit	Gratuit
• Journalière	18,40€	Gratuit
• Hebdomadaire	7,90€	Gratuit
• Décadaire	3,30€	Gratuit
• Quinzaine	2,20€	Gratuit
• Option relevé de compte électronique en complément de l'édition papier		1,70€ par mois
• Réédition d'un relevé de compte ou d'un relevé carte bancaire		1,60€ HT
• Relevé de portefeuille titres (annuel, trimestriel ou mensuel)		Gratuit

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virements instantané.

• Relevé de Frais	
– facture professionnelle mensuelle	Gratuit
– relevé Annuel de Frais	Gratuit
– relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit
– relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit
• Dates de valeur	
– versement d'espèces	J
– retrait d'espèces	J
– remise de chèque tiré sur la Banque	J
– remise de chèque d'un autre établissement	J + 1*
– paiement de chèque	J
– virement reçu	J
– virement émis	J
– encaissement d'un prélèvement	J
– paiement d'un prélèvement	J
– remise commerçant cartes bancaires	J
– paiement par carte débit immédiat	J
– paiement par carte débit différé	J
– effet remis à l'encaissement (minimum 10 jours avant échéance)	J + 4*
– effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios)	J*
– effet domicilié	J - 1*
• Délai d'encaissement ou d'indisponibilité	
– Chèque remis à l'encaissement	15 jours ouvrés*

* Jour ouvré : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

TENUE DE COMPTE



À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• Frais de tenue de compte Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.	47,00€/trim
• Commission de compte ou de mouvement Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte sur le trimestre (hors placements et frais). – avec un minimum de	0,127%/trim. 16,20€/trim.
• Frais de tenue de compte courant inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	30€ /an ⁽³⁾ dans la limite du solde créditeur du compte

(3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

• Commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.	à partir de 85,00€/an
--	--------------------------

SERVICES EN AGENCE

• Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
• Retrait d'espèces en agence en euros	Gratuit
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	20,60€
• Frais de recherche de documents	
– copie de chèque débité en compte, à l'unité	5,20€ HT
– autre document ou remise de chèque	
– premier document	16,10€ HT
– document supplémentaire	7,00€ HT
• Attestations diverses	16,70€ HT
• Édition d'échelles d'intérêts de compte	13,30€ HT
• Document ponctuel d'information aux commissaires aux comptes	94,80€ HT
• Frais de location de coffre-fort	Prix défini en fonction du volume du coffre
– garantie unique de 30 000€	à partir de 88,00€ HT/an
• Gestion d'une succession	Nous consulter

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE OU TABLETTE)

Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾

Cyberplus Entrepreneur individuel (réservé aux entrepreneurs individuels qui ne gèrent pas d'utilisateurs délégués, de virements sur liste et d'effets de commerce)

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- **Cyberplus Entrepreneur individuel** – Principales fonctionnalités : Consultation des comptes + réalisation de virements SEPA unitaires

7,00€ / mois⁽²⁾

Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾

Gamme Cyberplus Entreprise

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- **Cyberplus Entreprise Consultation** – Principales fonctionnalités : Consultation des comptes et contrats signés sur internet

Gratuit⁽²⁾

- **Cyberplus Entreprise Basic** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA unitaires et gérer des utilisateurs délégués

7,00€ / mois⁽²⁾

- **Cyberplus Entreprise Medium** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements groupés, de trésorerie, internationaux

10,50€ / mois⁽²⁾

- **Cyberplus Entreprise Premium** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes : virements / prélèvements / remises LCR)

17,00€ / mois⁽²⁾

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET – SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

• Suite Connect

L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements

- abonnement
- abonnement avec gestion du risque commercial (Ellisphère) : Abonnement permettant l'agrégation de comptes et la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virement.

9,30€ HT/mois
19,70€ HT/mois

• Certificat numérique

- CertEurope
- 3S Key⁽³⁾

93,00€ HT/an
67,20€ HT/an

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

(3) Concernant les certificats 3Skey : minimum requis de 2 clés : une pour la partie administration, la ou les autre(s) destinée(s) à la signature. L'administrateur définit les utilisateurs ainsi que leurs droits et prend en charge les révocations et les renouvellements.

Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.

• SECUR’PASS Pro (dispositif d’authentification forte permettant d’accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)	Gratuit
• Mise à disposition d’un Pass CyberPlus (associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass CyberPlus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d’authentification forte)	
– 1 ^{er} lecteur	Gratuit
– lecteur supplémentaire	9,10€ HT
– carte dédiée Pass CyberPlus	4,40€/an
• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par email (mise en place par Cyberplus)	Gratuit⁽⁴⁾
• Accès à l’image d’un chèque remis et téléchargement	Gratuit
– par consultation et par image	
• Confirmation de l’exécution d’un virement émis	0,30€ HT
– par SMS ou par email	
• Service Gestion de factures⁽⁵⁾ :	



À SAVOIR

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d’une activité professionnelle. Ce service est accessible via Cyberplus Entrepreneur Individuel et Cyberplus Entreprise. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l’un de ces services de banque à distance.

– Offre Découverte ⁽⁶⁾	Gratuit
– Option Basique ⁽⁷⁾	18,00€ HT/mois
– Option Essentiel ⁽⁷⁾	33,00€ HT/mois
– Option Pro ⁽⁷⁾	79,00€ HT/mois
– Option Pro+ ⁽⁷⁾	199,00€ HT/mois

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	PRO	PRO+
	20 factures incluses ⁽⁸⁾	60 factures incluses ⁽⁸⁾	100 factures incluses ⁽⁸⁾	200 factures incluses ⁽⁸⁾	500 factures incluses ⁽⁸⁾

FACTURATION CLIENT

Création devis, factures clients	•	•	•	•	•
Relances et programmation de factures	•	•	•	•	•

(4) Hors coût du fournisseur d’accès Internet ou opérateur téléphonique.

(5) Inclus dans l’abonnement de Banque à Distance.

(6) Cotisation en complément de l’abonnement de Banque à Distance choisi.

(7) Volume mensuel de factures d’achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L’ajout d’une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l’application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

(8) Les fonctionnalités “Synchronisation des comptes externes”, “Lien d’encaissement client” et “Paiement fournisseur” disponibles dans le service gestion de factures, s’appuient sur les services d’information sur les comptes et d’initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d’information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Banques Populaires.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	PRO	PRO+
Rapport des ventes		•	•	•	•
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures ⁽⁹⁾			•	•	•
FACTURES FOURNISSEURS					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	•	•	•	•	•
Planification et exécution des virements fournisseurs ⁽⁹⁾	•	•	•	•	•
PRÉ-COMPTABILITÉ					
Rapprochement bancaire assisté	•	•	•	•	•
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	•	•	•	•	•
Synchronisation de vos comptes bancaires ⁽⁹⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque ⁽¹⁰⁾				
			+ les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe ⁽¹⁰⁾	+ les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes ⁽¹⁰⁾	+ les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes
Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	•	•	•	•	•

(9) Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspectivev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Banques Populaires.

(10) Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	PRO	PRO+
SUIVI FINANCIER & TRÉSORERIE					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer		•	•	•	•
Suivi des échéances clients et fournisseurs			•	•	•
Anticipation de la TVA			•	•	•
Élaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés				•	•
NOTES DE FRAIS					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur ⁽¹¹⁾	1 utilisateur ⁽¹¹⁾	2 utilisateurs ⁽¹¹⁾	5 utilisateurs ⁽¹¹⁾	25 utilisateurs ⁽¹¹⁾

- **e-document PRO** (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instrument financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance) **Gratuit**
- **Coffre-fort numérique (15 Go)** (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels) **1,80€ HT/mois**

PAR TÉLÉPHONE

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance⁽¹²⁾** (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
Tonalité Plus
Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations. **Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7)**
Composer le 04.73.73.73.93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

(11) Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.
(12) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

PAR TÉLÉTRANSMISSION (échanges de données informatisées)

• EBICS T/TS (Transport/Transport et Signature)	51,00€ HT/mois
• EBICS TSA (Transport et Signature Avancée)	91,00€ HT/mois
• Pack Initial	46,00€ HT/mois
– Abonnement EBICS (Transport et Signature)	
– Suite Entreprise.com	
– Application Suite Mobile	
– Nombre de banques : 1	
– Nombre de signataires : 2 maximum	
• Pack Essentiel	91,00€ HT/mois
– Abonnement EBICS TS (Transport et Signature)	
– Suite Entreprise.com	
– Application Suite Mobile	
– Nombre de banques : illimité	
– Nombre de signataires : illimité	
• Pack Premium	122,00€ HT/mois
– Abonnement EBICS TS (Transport et Signature) / EBICS TSA (Transport et Signature Avancée)	
– Suite Entreprise.com	
– Application Suite Mobile	
– Module de trésorerie	
– Opération SWIFT MT101-MT940	
– Service Ellipse niveau I (scoring risque, limite de crédit conseillée et actualisation)	
– Sepa Mail Diamond : service de demande de vérification des coordonnées bancaires	
– Facturation : 0,50€ HT/IBAN interrogé	
– Demande Identifiant SEPA Mail : 41,50€ HT	
– Nombre de banques : illimité	
– Nombre de signataires : illimité	
Les prestations suivantes sont offertes pour toute souscription d'un pack Initial ⁽¹³⁾ , Essentiel ou Premium : Un certificat matériel + Maintenance	
• Relevé de compte intraday	20€/mois
• Option aux packs Initial, Essentiel, Premium	
– Module E-Facture	
– Forfait standard (jusqu'à 500 factures)	50,00€ HT/mois
– Forfait médium (jusqu'à 1000 factures)	100,00€ HT/mois
– Forfait expert (au-delà de 1000 factures)	sur devis
– E-mandat	0,70€ HT / mandat
– Forfait de formation module E-Facture	200,00€ HT
– E-devis	0,70€ HT / devis
• Forfait de mise en place Suite Entreprise.com	
– par téléphone (par demi-journée)	325,00€ HT
– sur site (par demi-journée)	612,00€ HT
• Maintenance	
– sur site (par demi-journée)	612,00€ HT
• SwiftNet	
– Abonnement	93,00€ HT/mois
– Mise en place	1000,00€ HT/mois
• Confirmation par fax des remises télétransmises	
– par remise	26,30€

(13) Installation téléphonique offerte sous réserve d'un engagement de 24 mois. En cas de résiliation avant 24 mois, facturation des frais à hauteur de 325€ HT

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)



À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué le 5 du mois suivant, elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

- Carte de paiement internationale à autorisation systématique (à débit immédiat)
 - cotisation carte Visa Business Start 45,50€
- Carte de paiement internationale

COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business	60,00€	60,00€
• Carte Visa Gold Business	142,00€	142,00€
• Carte Visa Platinum Business	225,00€	

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet, service disponible depuis l'application mobile⁽¹⁾) 6,60€
- Carte Corporate Nous consulter

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE



À SAVOIR

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le 01.77.86.24.24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

- Réédition du code confidentiel de la carte
 - en mode normal 9,90€
 - en mode urgent 13,80€
- Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Fabrication de carte
 - en mode normal **Gratuit**
 - en mode urgent 22,10€
- Refabrication avant l'échéance à la demande du client
 - en mode normal 11,10€
 - en mode urgent 22,10€
- Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours (retrait et/ou paiement)
 - en agence 23,10€
 - par Cyberplus ou via l'application 3 gratuites/an puis 23,10€
- Modification permanente des plafonds de retrait et/ou de paiement
 - par modification 23,10€/an

(1) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

• Recherche de facturette carte bancaire	16,70€ HT par facturette
• Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque Populaire en euros	Gratuit
• Frais par retrait d'espèces (à un DAB d'une autre banque de la zone euro) – à compter du 3ème retrait dans le mois – avec une Visa Gold Business, Visa Platinum Business (retraits illimités)	1,25€/retrait Gratuit

VIREMENT SEPA



À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

• Frais par virement – occasionnel émis vers un compte BPAURA – occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement	Gratuit
– au guichet de votre agence	5,00€
– par Cyberplus Entreprise ⁽²⁾	Gratuit
– par Suite Connect	Gratuit
– par télétransmission (y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com)	0,17€
– multiples, support papier	Nous consulter
– par virement	
– multiples saisis dans Cyberplus Entreprise ⁽²⁾	Gratuit
– par virement	
– multiples télétransmis par fichier (y compris Suite Entreprise V2, Suite Entreprise.com ou Cyberplus Entreprise)	
– par virement	0,17€
– fiscal ou social	
– support papier	14,30€
– par Cyberplus Entreprise ⁽²⁾	4,65€
– par télétransmission	4,65€
• Frais par virement instantané occasionnel - Instant Payment – via Cyberplus Entreprise ou application mobile PRO – au guichet de l'agence ou par téléphone	Gratuit 5,00€
• Frais par virement SEPA instantané télétransmis	0,17€
• Frais par virement permanent – initié au guichet de votre banque – initié par Cyberplus Entreprise ⁽²⁾	1,40€ Gratuit
• Frais de mise en place d'un virement permanent – initié au guichet de votre banque – initié par Cyberplus Entreprise ⁽²⁾	Gratuit Gratuit
• Virement de trésorerie France ou zone SEPA – saisi en agence – Télétransmis ou par Cyberplus Entreprise ⁽²⁾	14,30€ 4,65€
• Opposition à un virement SEPA avant exécution – révocation de l'échéance de virement	Gratuit

(2) Hors coût du fournisseur d'accès Internet

• Révocation définitive d'un virement SEPA permanent – retrait du consentement	Gratuit
• Demande d'annulation d'un virement SEPA	24,10€
• Demande de confirmation de bonne réception d'un virement par le bénéficiaire	20,10€ HT

PRÉLÈVEMENT SEPA / TIPSEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement – SEPA	Gratuit
– SEPA interentreprise (B2B)	
– Support papier	12,00€
– Initié par Cyberplus Entreprise	5,40€
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA / TIPSEPA	Gratuit
• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution – révocation d'une échéance de prélèvement	Gratuit
• Remboursement d'un prélèvement SEPA CORE à la demande du client	Gratuit
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA – retrait du consentement	Gratuit
• Sélection de créanciers autorisés à prélever (liste blanche) – avec Cyberplus	Gratuit
– au guichet de votre banque	5,10€/émetteur
• Sélection de créanciers non autorisés à prélever (liste noire) – au guichet de votre banque	Gratuit
• Demande de remboursement d'un prélèvement SEPA - par prélèvement SEPA (contestation non fondée)	16,50€

CHÈQUES

• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile – envoi simple	Frais d'affranchissement
– envoi en recommandé	Frais de recommandé
• Frais d'envoi de carnets de bordereaux de remise de chèque – envoi simple	Gratuit

• Confection de lettres chèques	
– modèle standard	78,80€ HT
– autres demandes (sur devis personnalisé)	Nous consulter
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	13,65€
• Frais d'opposition par chèque (à la mise en place)	18,50€

EFFET DE COMMERCE

• Effet domicilié à payer	
– paiement d'une domiciliation	Gratuit
• Rejet d'effet avant la date de règlement à la demande du client	Gratuit
• Rejet pour demande de :	
– prorogation	22,60€
– paiement partiel	Gratuit

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Cartes de paiement international	
– cotisation carte Visa Platinum Business à débit immédiat	225,00€/an
– cotisation cartes Businesscard Mastercard à débit immédiat ou différé	60,00€/an

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ESPÈCES

• Carte QR Code pour versements automatés	Gratuit
• Dépôt d'espèces billets ou monnaie	
- 15 premiers dépôts par mois et par compte	Gratuit
- A partir du 16ème dépôt par mois et par compte	3,00€
• Dépôt d'espèces mixtes (billets et monnaie mélangés), par dépôt et par compte	5,00€
• Frais de recherche non justifié (de preuve, écart de comptage), par recherche	8,00€ HT
• Commande de monnaie non récupérée au-delà de 15 jours calendaires, par commande	12,00€ HT
• Frais de comptage d'espèces et transport de fonds	Nous consulter

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

• Location, installation, maintenance	
- TPE dédié aux Professions Libérales de Santé	Nous consulter
- TPE sous ANDROID	
- IP Portable	Nous consulter
- IP Fixe	Nous consulter
- Pocket 4G	Nous consulter
- Option 4G	Nous consulter
- Forfait hors service, perte ou vol	
- TPE classique	202,00€ HT
- TPE sous Android	303,00€ HT
- Résiliation anticipée du contrat de TPE par le locataire	70% des loyers restants
- Location saisonnière ou temporaire	Nous consulter
- Frais d'installation sur site à la demande du client	54,00€ HT
- Ajout d'un logiciel ou d'une option sur TPE	5,00€ HT/mois par TPE
• Intervention de maintenance	
- Intervention de maintenance sur site hors contrat	130€ HT
- Option de maintenance sur site	3,25€ HT/mois
• Refabrication de carte de domiciliation	5,70€ HT
• Commission appliquée aux transactions par carte bancaire	Consultez votre conseiller pour une étude personnalisée
• Pack Tourisme incluant les cartes American Express, Discover/Diners Club, JCB et Union Pay	Nous consulter
• Opération carte bancaire étrangère impayée/impayée commerçant CB	
- domestique	30,30€
- autre	60,60€
• Traitement manuel de télécollecte (par facturette)	1,70€ HT

• ONEY proximité ⁽¹⁾ – régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois	Nous consulter
• Tap To Pay ⁽²⁾ – application – commission appliquée sur le montant des encaissements des cartes bancaires – abonnement	Gratuit Nous consulter Nous consulter

VIREMENT SEPA

• Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent	Gratuit
---	----------------

PRÉLÈVEMENT SEPA

• Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	41,50€ HT
• Remise de prélèvements SEPA – par Cyberplus ou télétransmis (y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com) – par remise – par prélèvement SEPA	Gratuit 0,33€
• Incident sur avis de prélèvement SEPA (impayé, demande de remboursement, recherche de preuve, reversement, rappel, etc.)	14,50€
• Service de représentation automatique des prélèvements Sepa impayés motif sans provision	0,65€ HT / prélèvement représenté

CHÈQUE

• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	9,20€
• Remise de chèque(s) compensable en France date de valeur = J + 1 ouvré ⁽³⁾ (J : date de comptabilisation) Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)	Gratuit
• Remise de chèque(s) en vrac (régie immobilière dans le cadre de la loi ALUR) – mise en place	360,00€ HT
• Télécollecte image-chèques – mise en place	185,00€

(1) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Banque Populaire.

(2) Tap To Pay est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un Smartphone compatible.

(3) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

EFFET DE COMMERCE

• Traitement des remises LCR / BOR	
– sur support papier	
- par remise	9,00€
- par effet	5,10€
– par Cyberplus / télétransmission (y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com)	
- par remise	2,70€
- par effet	0,60€
• Mise en place de la convention cadre remise à l'escompte	91,00€

COMMERCE ÉLECTRONIQUE



À SAVOIR

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

• Paiement Express	
– frais d'inscription	60,00€ HT
– abonnement	7,50€ HT/mois
– coût par opération	0,17€
• Cyberplus Paiement Net	
– frais d'inscription	170,00€ HT
– abonnement	21,00€ HT/mois
– coût par opération	0,17€
• Cyberplus Paiement Mix	
– frais d'inscription	650,00€ HT
– abonnement	36,00€ HT/mois
– coût par opération	0,17€
• Payplug ⁽⁴⁾	Nous consulter
• Direct et Proche ⁽⁵⁾ (création de site internet et augmentation de la visibilité sur le web)	Nous consulter

(4) Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.

(5) Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR MOIS
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

POUR LES PROFESSIONNELS : CONVENTION RYTHMEO

DÉFINITION

Une offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Evolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

De base, elle inclut un compte courant professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement aux services de banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec Sécuripro⁽¹⁾, l'authentification forte et les relevés de compte mensuels. à partir de 12,04€/mois

Avec RYTHMEO, vous pouvez associer les produits et services suivants en fonction de vos besoins et bénéficiez de conditions tarifaires préférentielles :

- **Gestion de compte**
 - Forfait PRO de fonctionnement de compte (Montant global des commissions de compte et des frais de tenue de compte appliqué selon les flux débiteurs annuels confiés - 5 000 000€ maximum) à partir de 12,50€/mois en version standard
- **Moyens de paiement** à partir de 4,50€/mois
 - Carte Visa Business
 - Carte Visa Gold Business
 - Carte Visa Platinum Business
- **Encaissements**
 - Location TPE⁽²⁾ Nous consulter
- **Suite Connect⁽²⁾**
 - Abonnement 6,98€ HT/mois
- **Assurance**
 - Fructi Facilités Pro EI ou Société⁽³⁾ à partir de 4,84€/mois
- **Autres**
 - Coffre-fort numérique (espace de stockage 15 Go sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels) 1,62€ HT/mois

ANCIENNES CONVENTIONS DE RELATION

Pour les anciennes conventions ex BP2L, ex BPA et ex BPMC Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Produits qui bénéficient d'un tarif préférentiel en présence d'une convention de relation Rythméo mais dont la facturation est prélevée par une cotisation séparée

(3) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

– par opération	10,00€
– plafond mensuel	700,00€

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur (10% du montant de la créance, plafond fixé à 100€)	10% du montant de la créance
• Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire	105,00€

INCIDENTS DE PAIEMENT

LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (Maximum 1/jour) ⁽¹⁾ Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	14,00€
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽²⁾ – inférieur ou égal à 50 € – supérieur à 50 €	20,00€ 40,00€



À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS CHEQUE REJETE).

• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	25,00€
• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	37,85€/chèque
• Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire ou judiciaire (par mainlevée)	6,25€
• Frais pour chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision	Gratuit

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽³⁾ – inférieur à 20€ – supérieur ou égal à 20€	Montant de l'opération 10,00€ ⁽⁴⁾
- Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA ou d'un télévirement pour défaut de provision⁽³⁾ – inférieur à 20€ – supérieur ou égal à 20€	Montant de l'opération 10,00€ ⁽⁴⁾



À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS PRELEVEMENT IMPAYE ou FRAIS VIREMENT IMPAYE selon la nature de l'incident .

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Echéance de prêt rejetée	10,00€ ⁽⁴⁾
Frais sur échéance de prêt réglée en retard - par échéance réglée en retard	20,00€
Rejet d'effet pour défaut de provision	23,00€
Frais de blocage de la carte par la banque en cas d'usage abusif	Gratuit
Rejet tardif de prélèvement SEPA	20,00€
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	47,00€
Effet impayé, réclamé, prorogé, non retour d'acceptation, non acceptation, etc.	15,00€

(3) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.

(4) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. (voir définition et tarification page 18)

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire
et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

- | | |
|---|----------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Découvert du compte convenu et formalisé
– Intérêts débiteurs : les intérêts débiteurs sont calculés à partir d'un taux de référence basé sur l'Euribor 3 mois⁽¹⁾ ou sur le taux de base de la banque⁽²⁾ | Nous consulter |
| <ul style="list-style-type: none">• Découvert du compte non autorisé
– Intérêts débiteurs : les intérêts débiteurs sont calculés à partir d'un taux de référence basé sur l'Euribor 3 mois⁽¹⁾ ou sur le taux de base de la banque⁽²⁾ | Nous consulter |



À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours.

Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Commission de dépassement (inclus au TEG) | Majoration de
5%/trim des inté-
rêts débiteurs |
|--|--|



À SAVOIR

En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable au solde débiteur du compte est majoré « de 5 points ».

- | | |
|--|-------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Commission de plus fort découvert (inclus au TEG) | 0,09%/trim. |
|--|-------------|



À SAVOIR

Commission calculée trimestriellement sur le plus fort découvert en valeur de chaque mois du trimestre, elle est prélevée à la fin de chaque trimestre civil.

- | | |
|--|------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Commission d'immobilisation (inclus au TEG) | 30% des intérêts
débiteurs/trim |
|--|------------------------------------|



À SAVOIR

Commission perçue uniquement si le cumul des soldes débiteurs est supérieur à celui des soldes créditeurs sur le trimestre.

Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel du compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽³⁾ en vigueur. Par exemple, pour un découvert non autorisé de 10 000 euros, sur une durée de 5 jours, au taux débiteur de 7,90%, majoré de 5 points⁽²⁾, le TEG indicatif est de 13,08 % l'an et le taux de la période est de 13,08%.

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

ESCOMPTE

- | | |
|--|---------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">– Escompte | Nous consulter
Minimum 9,50€ |
|--|---------------------------------|

(1) L'Euribor 3 mois correspond au taux actuel auquel les dépôts interbancaires en euros à 3 mois sont offerts entre banques de premier plan, au sein de la zone euro. Il fait l'objet d'une cotation par FININFO tous les jours ouvrés TARGET à 11h.

(2) Taux de Base Banque Populaire professionnel : 7,90% l'an en vigueur actuellement et susceptible d'évolution.

(3) Le taux plafond dit «taux d'usure» est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est publié sur notre site Internet.



À SAVOIR

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base⁽⁴⁾ ou Euribor 3 mois⁽⁵⁾. Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédents l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILY)

• Mobilisation de créances professionnelles (Loi Daily)	Nous consulter
Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'escompte, de cession-escompte (Loi Daily), dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.	
– mise en place de la convention cadre	91,00€
– commission de manipulation	9,00€/remise
– commission de notification	22,30€/remise
– créance cédée ou nantie sur marché	6,70€/créance
– minimum d'intérêts Daily	36,00€/Daily
– frais de recommandé	8,80€/créance
– prorogation	16,70€/demande
Lorsqu'une cession Daily est échue non réglée, une majoration de 1,5% sera appliquée	

GESTION DU POSTE CLIENTS



À SAVOIR

Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (information commerciale, assurance-crédit, affacturage).

• FlashFactures	4,95% HT du montant financé de la facture
• Affacturage	Nous consulter
• Autres produits d'affacturage	Nous consulter
• Assurance crédit	Nous consulter

CAUTIONS BANCAIRES

• Commission d'engagement	
– perçue sur le montant de l'engagement	2,6%/trim.
– avec un minimum de	20,80€/trim
• Etablissement d'un acte de caution	
– acte standard	42,60€/acte
– acte complexe	à partir de 142,00€/acte
– en CHF	410,00€/acte
• Mise en jeu de la caution	114,20€
• Aval sur billet (coupe de bois), aval fournisseurs	42,60€

(4) Taux de Base Banque Populaire professionnel : 7,90% l'an en vigueur actuellement et susceptible d'évolution.

(5) L'Euribor 3 mois correspond au taux actuel auquel les dépôts interbancaires en euros à 3 mois sont offerts entre banques de premier plan, au sein de la zone euro. Il fait l'objet d'une cotation par FININFO tous les jours ouvrés TARGET à 11h.

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT



À SAVOIR

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

• Prêt moyen, long terme	
– frais de dossier proportionnels au montant du prêt	1%
– avec un minimum de	250€
Frais perçus par la banque au moment de la mise à disposition des fonds du prêt moyen long terme (achat de matériel, travaux d'aménagement, véhicules, fonds de commerce, ...)	
• Crédit-Bail	Nous consulter
• Location avec option d'achat (LOA)	Nous consulter
• Assurances liées aux crédits d'investissement	Nous consulter

GARANTIES



À SAVOIR

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit court terme ou moyen long terme. S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

• Prise de caution de tiers	114,00€
• Frais de mise en place/renouvellement de gage sur véhicule	56,00€
• Frais de mise en place de gage sur autre bien mobilier	135,00€
• Nantissement de compte titres financiers ou de créances	
– titres cotés détenus BPAURA	114,00€
– titres cotés hors BPAURA	280,00€
– titres non cotés	394,00€
• Délégation produits d'assurance vie capitalisation	
– détenus BPAURA	114,00€
– hors BPAURA	280,00€
• Gage de compte d'instruments financiers	
– détenus BPAURA	114,00€
– hors BPAURA	280,00€
• Frais de mainlevée de garantie	
– de caution personnelle et solidaire par acte sous seing privé	85,00€
– par garantie notariée sur garantie hypothécaire	145,00€
– pour les autres garanties (gages, etc.)	65,00€
• Opposition à la vente d'un fonds de commerce	23€ HT
• Autres garanties	Nous consulter

AUTRES PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• Modification du prêt	500,00€
– avec avenant	1,5% du montant
– renégociation sur le capital restant dû (mini 500€)	
– changement de devises ou de type de taux (sur capital restant dû par prêt) avec un minimum de 500€ par prêt	1,5% du montant
– sans rédaction d'avenant (changement de compte de prélèvement, de dates de prélèvement, etc.)	48,70€
• Duplicata du contrat de prêt	22,40€ HT
• Duplicata de tableau d'amortissement	27,70€ HT
• Frais de déblocages de prêt (à compter du 10ème)	16,70€
• Décompte de remboursement	23,00€ HT
• Attestations/copies diverses	22,40€ HT/copie
• Frais de mise en place d'un plan d'amortissement pour créance pré-contentieuse	Nous consulter
• Frais d'envoi de contrat aux non résidents	138,00€

GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ÉPARGNE BANCAIRE

- | | |
|----------------------------------|----------------|
| • Compte à terme | Nous consulter |
| • Certificat de dépôt négociable | Nous consulter |

PLACEMENTS FINANCIERS

- | | |
|---|----------------|
| • Ouverture d'un compte-titres ordinaire | Gratuit |
| • Clôture d'un compte-titres ordinaire | Gratuit |
| • Transfert d'un compte-titres ordinaire vers un autre établissement du réseau Banque Populaire | Gratuit |
| • Transfert d'un compte-titres ordinaire en dehors du réseau Banque Populaire | |
| – avec minimum de perception | 103,10€ HT |
| – commission fixe par ligne | |
| - valeur France / OPCVM | 13,90€ HT |
| - valeurs étrangères | 49,60€ HT |
| • Frais de courtage ordres de bourse Euronext au comptant (Paris, Bruxelles et Amsterdam) | |

	AGENCE	TÉLÉPHONE	INTERNET
Commission proportionnelle au montant de la transaction : (par tranche/ou sur le montant total de l'ordre)			
– de 0 à 1500€	0%	0%	0%
– de 1500 à 10 000€	1,18%	1,18%	0,52%
– au delà de 10 000€	1,13%	1,13%	0,47%
Commission fixe			
Minimum de perception	18,40€	18,40€	10,00€
+ 38€ par ligne de titres nominatifs			



À SAVOIR

- | | |
|--|----------------|
| La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...). | Nous consulter |
|--|----------------|

- | | |
|--|----------------|
| • Ordre transmis et non exécuté | Gratuit |
| • Ordre annulé | Gratuit |
| • Souscription d'Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾ | |
| – OPC Banque Populaire | Nous consulter |
| – OPC hors réseau Banque Populaire | Nous consulter |

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

- | | |
|--|----------------|
| • Autres instruments financiers | Nous consulter |
| • Autres opérations de bourse | Nous consulter |
| – achat vente de droit, attribution d'action, augmentation de capital, introduction... | |

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

DROITS DE GARDE

DÉFINITION

Les **droits de garde** correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).



À SAVOIR

Une **Valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

Droits de Garde perçus trimestriellement au titre du trimestre échu et calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du trimestre	COMMISSION PROPORTIONNELLE APPLIQUÉE SUR LA VALORISATION DU PORTEFEUILLE			COMMISSION FIXE PAR LIGNE DU PORTEFEUILLE (EN SUPPLÉMENT DE LA COMMISSION PROPORTIONNELLE)
	TAUX	MINIMUM DE PERCEPTION	MAXIMUM DE PERCEPTION	
• Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe				Forfait de 5,42€ HT
• Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs				
• Autres valeurs				
• Tranche de 0 à 50 000€	0,055% HT			
• de 50 001€ à 150 000€	0,046% HT			
• au-delà de 150 000€	0,038% HT			
• Commission fixe par ligne :				
• - les 8 premières lignes				2,00€ HT/ligne
• - lignes 9 à 25				1,34€ HT/ligne
• - au-delà de la 25 ^{ème} ligne				0,67€ HT/ligne
• Valeurs du Groupe				Commission fixe standard ^{**}
	50% de réduction*			
• Minimum de perception des droits de garde			8,34€ HT	
• Maximum de perception des droits de garde			208,34€ HT	
• Si détention de titres étrangers dans le portefeuille			Forfait 9,09€ HT ⁽²⁾	
• Portefeuille sans valeur inscrite			Forfait de 5,42€ HT	

* De la tarification «Autres Valeurs» d'un portefeuille mixte, selon la tranche concernée.

** Même tarification que la commission fixe par ligne d'un portefeuille mixte.

• Parts sociales	Gratuit
Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention.	
• Titres nominatifs (par ligne de titres convertis)	29,16€ HT
• Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif (compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier)	Application des droits de garde ⁽³⁾
• Frais de gestion d'un compte-titres	Gratuit

(2) En supplément de la facturation de la commission proportionnelle calculée sur la valeur du portefeuille, le maximum de perception des Droits de Garde pouvant être majoré de ce forfait.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

• **Rétrocessions**

Nous consulter

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants: la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

- **Gestion déléguée de votre compte titres ou contrat de capitalisation assurance (Gestion sous mandat)**
– frais

Nous consulter

- **Relevé de portefeuille titres, compte-rendu d'opération**

Nous consulter

- **Imprimé Fiscal Unique**

Gratuit

- **Duplicata de l'Imprimé Fiscal Unique**

Nous consulter

INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE



À SAVOIR

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes propose un ensemble de solutions⁽⁴⁾ pour motiver et fidéliser vos collaborateurs: Titre-Restaurant «Swile» (carte), Titre-Cadeau «Swile» (carte), épargne salariale (participation / intéressement / actionnariat salarié / plan d'épargne inter entreprise / PERCOL / Indemnités de fin de carrière)... Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Nous consulter

⁽⁴⁾ Services fournis par Swile et distribués par la Banque Populaire.

TRANSITION ENERGETIQUE

EPARGNE VERTE

La Banque de la Transition Énergétique par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes s'inscrit dans un enjeu fondamental : mobiliser l'épargne au bénéfice du financement de projets identifiables de transition énergétique, au travers d'un circuit traçable incontestable. Votre Banque Populaire vous propose des offres d'épargne dédiées au financement de la transition énergétique de votre région.

- CAT Transition Énergétique Nous consulter
- Livret Transition Énergétique Association Nous consulter

Suivez l'utilisation de votre épargne pour la transition écologique de notre région sur le site dédié : <https://banquetransitionenergetique.fr>

CRÉDITS VERTS

Solutions de financement des équipements écologiques (installations de panneaux photovoltaïques, travaux pour une meilleure efficacité énergétique des bâtiments et des processus industriels...), des flottes automobiles d'entreprises...

Pour tous vos projets liés à la transition énergétique, nous consulter.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE*

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuripro⁽¹⁾

58,20€ par an



À SAVOIR

Sécuripro assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de refection des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

- FRUCTI-Facilités Pro⁽²⁾ / FRUCTI Facilités Agri⁽²⁾

– version Accident - Maladie (montant garanti)

- 12 500 €

- 25 000 €

- 50 000 €

80,10€/an

156,00€/an

312,00€/an

– version Accident (montant garanti)

- 50 000 €

64,50€/an



À SAVOIR

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats FRUCTI-Facilités Pro et Agri permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés⁽²⁾. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

- PRÉVOYANCE PRO+⁽²⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Le contrat PRÉVOYANCE PRO + garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP)⁽²⁾.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat de BPCE vie, entreprise régie par le code des assurances.

* Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

- Homme Clé+⁽⁵⁾

Nous consulter



À SAVOIR

L'assurance Homme Clé + vous aide à poursuivre votre activité en cas de disparition d'un collaborateur essentiel ou d'un associé.

- ASSUR-BP Santé Collective⁽³⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Le contrat collectif à adhésion obligatoire Assur-BP Santé Collective est souscrit par l'employeur au profit de ses salariés et de leurs éventuels ayants droit affiliés. Le salarié peut étendre la couverture à ses ayants droit s'ils ne sont pas couverts à titre obligatoire. Le contrat est destiné à rembourser, en complément de la Sécurité sociale française, tout ou partie des frais de santé restant à la charge des assurés, en cas d'accident, de maladie ou de maternité. Ces garanties sont mises en œuvre en complément de la Sécurité sociale française, sauf exceptions prévues au tableau de garanties. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

- ASSUR-BP Santé profil Pro⁽⁴⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Le produit d'Assurance Complémentaire Santé est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité sociale française. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.⁽³⁾

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

- PER I (Plan Epargne retraite individuel*)⁽⁵⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Le Plan Epargne Retraite Individuel* est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative⁽³⁾ à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

- FRUCTI épargne +⁽⁶⁾

Nous consulter



À SAVOIR

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite.

(3) Le contrat ASSUR-BP Santé Collective est assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD.

(5) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

(6) Contrat assuré par Natixis Interépargne, entreprise régie par le code des assurances.

* Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Se reporter à la notice d'information du contrat Plan Epargne Retraite.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ASSURER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

- | | |
|---|----------------|
| • ASSUR-BP Multirisque Pro ⁽¹⁾ | Nous consulter |
| • ASSUR-BP Auto du Pro ⁽¹⁾ | Nous consulter |

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- | | |
|---|----------------|
| • Allo Assistance Pro ⁽²⁾ (conseil juridique, fiscal et social, et assistance en cas de sinistre dans le local professionnel) ⁽³⁾ | Nous consulter |
| • Protection Financière Pro ⁽¹⁾ (versement d'indemnités journalières en cas d'interruption d'activité, suite à un sinistre) ⁽³⁾ | Nous consulter |

(1) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(2) Contrat assuré par Mondial Assistance France SAS, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)



À SAVOIR

Aux commissions indiquées s'ajoutent le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, les frais de port, swift et autres frais engagés à votre demande.

CHANGE MANUEL

- Achat et vente de devises⁽¹⁾
 - commission de change
 - commission fixe

Cours Banque
en vigueur
8,50€



À SAVOIR

Notre tarification s'entend hors frais éventuel pris par le correspondant.

- | | |
|--|---------|
| • Frais de tenue de compte en devises (par trimestre indivisible), prélevés sur le compte en euros | 50,00€ |
| • Commission de change | 0,05% |
| – avec un minimum de | 16,50€ |
| – avec un maximum de | 110,00€ |

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽²⁾



À SAVOIR

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

- | | |
|---|----------------|
| • Paiement par carte bancaire en devise ou en euros dans un pays hors EEE | |
| – Commission proportionnelle au montant de la transaction | 2,75% |
| – Commission fixe | 0,40€/paiement |
| • Retrait d'espèces à un distributeur en devise | |
| – Commission proportionnelle au montant de la transaction | 2,75% |
| – Commission fixe | +3,65€/retrait |

(1) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(2) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

• Par virement non SEPA émis en euros ou en devises	
L'option de frais «SHARE» (frais partagés) est obligatoire pour tout virement vers un pays de l'EEE	
– Papier	
– Commission proportionnelle au montant de l'opération	1‰
– Minimum	23,50€
– Maximum	175,00€
– Télétransmis (y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com) ou par Cyberplus Entreprise	
– Commission proportionnelle au montant de l'opération	0,8‰
– Minimum	14,70€
– Maximum	91,00€
– Frais additionnels	
– Acquit swift	10€ HT
– Swift urgent	18€
– Frais d'intervention et de recherches	25€ HT
– Virements émis en mode «OUR» (ensemble des frais à la charge de l'émetteur)	Tarif selon pays destination
• Par chèque	
– Chèque émis à destination d'une banque étrangère (mini 34€, maxi 175€)	0,15% du montant
• Par effet reçu de l'étranger pour encaissement	
– Commission de paiement (sur le montant de l'opération)	
– Simple (mini 35,00€)	2‰
– Documentaire (mini 60,00€)	2‰
– Frais additionnels de gestion si	
– Acceptation, prorogation, impayé (forfait)	30,00€
– Bon de cession sur remise documentaire	45,00€
– Frais d'intervention et de recherche	25€ HT

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)



À SAVOIR

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés "share"⁽³⁾

• Par virement non SEPA reçu ⁽⁴⁾ (hors commission de change)	
– Montant inférieur ou égal à 500€	9,50€
– Montant supérieur à 500€	19,50€
• Par effet	
– Simple (mini 35,00€)	2‰
– Documentaire (mini 60,00€)	2‰
– Frais additionnels de gestion si	
– Acceptation, prorogation, impayé (forfait)	30,00€
– Frais d'intervention et de recherches	25,00€ HT

RELEVÉ DE COMPTE

• Duplicata d'extrait de compte en devises	8,33€ HT
--	----------

(3) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre/tiré.

RÉSOUTRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence/e-agence est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Réclamations Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR MAIL
Service Réclamations Clients 2 av du Grésivaudan 38700 Corenc	www.banquepopulaire.fr/ bpaura/ Rubrique « Besoin d'aide ? » / Réclamations	reclamations.bpaura@ bpaura.fr

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excédera pas deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la **Banque Populaire** vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique « *reclamation-et-mediation* ».

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Réclamations Clients, ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

– Le médiateur du crédit aux entreprises

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>. Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers –hors assurance-vie– (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet AMF-France.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code : 	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

– **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

Pour les Entrepreneurs individuels

– **Le médiateur des entrepreneurs individuels** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
http://www.mediateur-fnbp.fr	Médiation des entrepreneurs individuels auprès de la FNBP - 20 / 22 rue Rubens - 75013 PARIS

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Par l'application, rubrique "Contacts"

Par Internet via l'espace personnel (www.banquepopulaire.fr/bpaura)

Pour contacter un conseiller

À partir du Centre de Relation Clients :

Depuis la France, au 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 13h00

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

Par l'application mobile Banque Populaire Pro

Par Internet via l'espace personnel (www.banquepopulaire.fr/bpaura)

Par SMS avec le 6 11 10 (0,35€ par envoi + coût d'un SMS)

Par téléphone avec Tonalité Plus (serveur local)

Depuis la France, au : 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Depuis l'étranger, au : +(33) 4 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

PEI, PERCOL I, Participation, Intéressement et Fructi Épargne + sont des produits de Natixis Interépargne Société Anonyme au capital de 8 890 784 € - RCS Paris 692 012 669.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Société anonyme au capital de 94 127 658,48 € - constituée en société anonyme de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Paris sous le numéro 329 450 738. Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90 009.

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75 013 Paris.

Mirova

Société anonyme au capital de 8 322 490,00€ - RCS Paris 394 648 216.

Agrément AMF n° GP 02-014. 59, avenue Pierre Mendès-France -

75013 Paris. Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International.

Prévoyance PRO +, FRUCTI Facilités pro, FRUCTI Facilités Agri et Homme Clé +

BPCE VIE, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros

Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Sécuripro est assuré par :

BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, N° SIREN 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris.

APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA Assurances, Société Anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632

IMA GIE, Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 Euros. Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9.

PER I est assuré par :

BPCE Vie

7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros

Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

ASSUR-BP Multirisque Pro, ASSUR-BP Auto et Protection Financière Pro sont assurés par BCPE Assurances IARD

Société anonyme au capital social de 61 996 212 euros

Entreprises régies par le code des assurances - 350 663 860 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par :

MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS, entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 54, rue de Londres 75394 Paris Cedex 8. 490 381 753 RCS Paris.

Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.

Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 €,

36 rue raspail 92300 Levallois-Perret, RCS Nanterre B 525 312 294.

Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug

Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.

Payplug Entreprise SAS, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 €. 110 avenue de France - 75 013 Paris, immatriculé au registre du commerce de Paris sous le numéro 443 222 682.

Société agréée en tant qu'établissement de paiement.

Oney Bank est une Société Anonyme au capital de 51 286 585€ –

34 Avenue de Flandre 59 170 Croix – 546 380 197 RCS Lille Métropole – n° Orias 07 023 261 www.orias.fr

Swile :

Société par actions simplifiée au capital de 90 402,50 euros. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès – 34000 Montpellier. Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173 et son numéro de TVA est le FR67824012173.

Perspecteev

SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens,

SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.



E068228

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

- **EEE (Espace Economique Européen)** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

**BANQUE
POPULAIRE** 
AUVERGNE RHÔNE ALPES

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/bpaura

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes exploitant la marque Banque de la Transition
Énergétique - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie
par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes
relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Siren 605 520 071 RCS Lyon
- Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015 - Entité du Groupe BPCE, titulaire de
l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME - Siège social : 4,
boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071
www.banquepopulaire.fr/bpaura/ - Impression : SudOffset - Ref : 10/2025 -  **POINT 11**
Version 6 du 15/06/2026



Imprimé sur papier certifié PEFC

SUD OFFSET

